

DOSSIER DE PRESSE

- 30 octobre 2008 -

MORTELSCOOTER

Sommaire

Communiqué de presse	2
La campagne <i>Mortel Scooter</i>	3
Les accidents de cyclo en chiffres.....	5
Ado et cyclo, une rencontre à haut risque	6
Les demandes de l'association Prévention Routière et des assureurs de la FFSA aux pouvoirs publics.....	8
Les autres actions de l'association Prévention Routière et des assureurs de la FFSA sur le thème du cyclo.....	9
L'association Prévention Routière.....	10
La FFSA.....	11

Contacts presse :

Association Prévention Routière
Thomas Le Quellec
Tél. : 01 44 15 27 79
t.lequellec@preventionroutiere.asso.fr

FFSA
Marie-Hélène Rivaud
Tél. : 01 42 47 94 26
mh.rivaud@ffsa.fr

i&e
Florence Guettier
tél. : 06 60 71 21 50
preventionroutiere@i-e.fr

MORTELSCOOTER

Une campagne destinée aux adolescents utilisateurs de cyclomoteurs

105 cyclomotoristes âgés de 14 à 17 ans sont morts en 2007 sur les routes françaises et 5 751 ont été blessés. Beaucoup en garderont un handicap à vie. L'accident en cyclomoteur est, pour les jeunes de cette tranche d'âge, la première cause de décès et de blessures sur la route.

Parce que ces chiffres sont inacceptables, **l'association Prévention Routière et les assureurs de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) lancent Mortel Scooter**, une campagne de sensibilisation à destination des jeunes usagers de cyclomoteurs.

Une campagne pour faire réfléchir

Cette campagne a pour objectif de combattre le sentiment d'invulnérabilité des jeunes et de les confronter à la réalité en leur montrant les conséquences de certains comportements sur la route. Son principe ? Relater des faits, faire témoigner des jeunes, sans discours moralisateur ou culpabilisant.

Le site www.mortelscooter.fr propose différents types de vidéos : les récits de Jorick, Vincent, Mamadou et Marie-Amélie, quatre jeunes victimes d'un accident de scooter parlant de leur vie après l'accident ; des témoignages de jeunes professionnels (une infirmière urgentiste, un kinésithérapeute spécialisé en rééducation, deux mécaniciens...) confrontés quotidiennement aux accidents de cyclomotoristes et à leurs conséquences ; les témoignages spontanés de jeunes internautes et des vidéos d'accidents de scooters.

Pendant tout le mois de novembre, **une campagne radio** reprenant les témoignages de jeunes accidentés sera diffusée sur Skyrock, Fun Radio et NRJ.

Une **opération nationale de sensibilisation** viendra compléter le dispositif, à partir du 6 novembre 2008, à la sortie de collèges et de lycées dans la plupart des départements français.

Améliorer la sécurité des jeunes cyclomotoristes : une nécessité

Parallèlement, **l'association Prévention Routière et les assureurs de la FFSA demandent aux pouvoirs publics deux mesures** pour améliorer la formation et la sécurité des jeunes cyclomotoristes :

- 1- faire du Brevet de sécurité routière (BSR) un véritable permis de conduire**, avec un examen et une formation adaptée aux besoins réels de chaque adolescent ;
- 2- mettre en place un contrôle technique des deux-roues motorisés** afin d'éviter le débridage et le kitage de très nombreux cyclomoteurs, qui peuvent donner lieu à des accidents extrêmement graves.

Enfin, l'association Prévention Routière et les assureurs de la FFSA incitent les parents dont l'enfant a un cyclo à établir avec lui un « contrat moral ». En échange de l'achat d'un cyclomoteur, l'adolescent s'engage à respecter un certain nombre de règles. Plus qu'une série d'interdictions, conclure un contrat moral avec l'adolescent permettra de le responsabiliser et de lui montrer qu'il est digne de confiance.

MORTELSCOOTER

La campagne

La campagne **Mortel Scooter**, initiée par l'association Prévention Routière et les assureurs de la FFSA, vise à sensibiliser les jeunes usagers de scooters, et plus particulièrement les garçons de 14 à 18 ans, aux risques liés à la conduite d'un cyclomoteur. Les 14-18 ans sont les plus touchés par ces accidents, les plus prompts à adopter des comportements à risque en scooter et en même temps les plus réticents aux discours de prévention "classiques".

L'objectif de cette campagne est de combattre le sentiment d'invulnérabilité des jeunes et de les confronter à la réalité en leur montrant les conséquences de certains comportements sur la route. Son principe ? Relater des faits, faire témoigner des jeunes, sans discours moralisateur ou culpabilisant.

La campagne est mise en place autour de quatre temps forts :

- **sur Internet**

La mise en ligne, le 18 octobre 2008, du site Internet www.mortelscooter.fr, sur lequel les jeunes peuvent visionner des vidéos très courtes (entre 1mn 30 et 2mn 30), à la manière des sites de partage de vidéos.



4 types de vidéo pour faire réfléchir

► Les jeunes accidentés

Jorick, Vincent, Mamadou et Marie-Amélie ont été blessés dans un accident de cyclomoteur. Ils gardent des séquelles lourdes de leur accident (prothèse, paralysie, aphasie...). Cet accident a changé leur vie ou, comme ils le disent, il leur a fait commencer une nouvelle vie, différente de la première. Ils la vivent pleinement mais souhaitent que leur témoignage évite à d'autres de se retrouver dans la même situation.

► Les jeunes témoins professionnels

Une infirmière urgentiste, un kinésithérapeute spécialisé en rééducation, deux mécaniciens... Ils sont confrontés au quotidien aux conséquences des accidents de scooter et témoignent.

► Les prises de risque en cyclomoteur

Les internautes peuvent également visionner des images qui circulent sur Internet et montrent des prises de risque en cyclomoteur. Celles-ci se terminent malheureusement mal.

► Les adolescents

Le site offre enfin la possibilité aux adolescents de témoigner et de donner leur avis en « postant » leur propre vidéo ou leur diaporama. Une sélection des ces témoignages sera mis en ligne progressivement.



Les jeunes internautes seront incités à venir découvrir le site www.mortelscooter.fr par des bannières publicitaires inspirées des codes utilisés sur les sites dédiés au scooter et les sites de vente de matériel de débridage. Ces bannières sont visibles sur des sites Internet tels que Msn.com, Dailymotion.com ou encore Skyrock.fr. Sur la bannière figure également une mention "Attention images choquantes. Site réservé aux plus de 14 ans", prévenant de la nature potentiellement violente de certains contenus du site.

• en radio



Une campagne radio sera diffusé à partir du 3 novembre 2008 pendant 4 semaines sur NRJ, Skyrock et Fun Radio. Les spots sont des extraits courts (35 secondes) des témoignages des jeunes accidentés.

• en presse écrite



Une annonce institutionnelle sera publiée dans le quotidien *Le Monde* daté du 31 octobre, pour interpeller sur l'urgence et les enjeux de la prévention du risque deux-roues chez les jeunes.

• à la sortie des collèges et lycées



A partir du 6 novembre 2008, les bénévoles de l'association Prévention Routière se rendront à la sortie des collèges et des lycées dans la plupart des départements français afin de sensibiliser les jeunes élèves usagers de scooter aux risques liés à la conduite d'un cyclo. Ils apposeront sur les guidons des deux-roues motorisés un flyer incitant les jeunes à visiter le site www.mortelscooter.fr

Spots radio et visuels sur simple demande auprès du service de presse

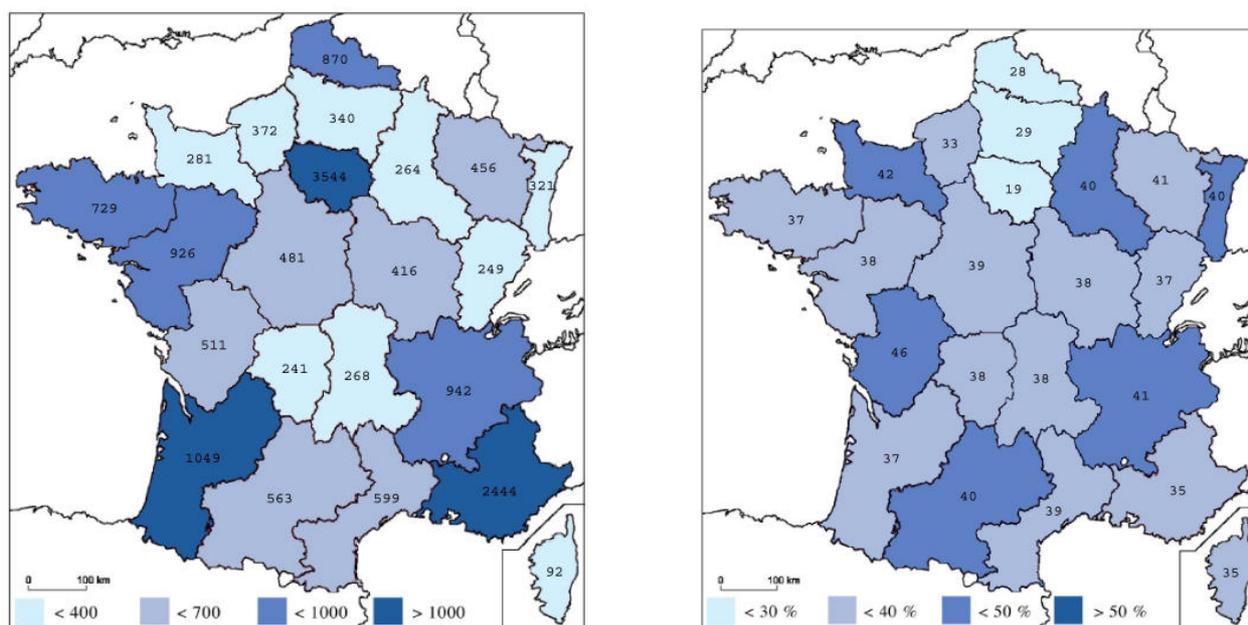
Coordonnées des 101 comités départementaux de l'association Prévention Routière sur www.preventionroutiere.asso.fr

Les accidents de cyclo en chiffres

- En 2007, 105 cyclomotoristes âgés de 14 à 17 ans sont morts sur les routes françaises et 5 751 ont été blessés. L'accident en cyclomoteur est la 1ère cause de mortalité et de blessures sur la route dans cette tranche d'âge.
- Le risque d'accident à cyclomoteur culmine à 17 ans avec 42 tués et 2 102 blessés (chiffres 2007) ;
- Il y a 17 fois plus de risque d'accident mortel à cyclomoteur qu'en voiture (à nombre égal de kilomètres parcourus) ;
- Près de 50 % des cyclomoteurs accidentés sont débridés¹ et 65% ne sont pas conformes sur au moins un des points contrôlés² (débridage et/ou éléments de sécurité)
- Plus d' 1 jeune cyclomotoriste tué sur 10 ne portait pas de casque³ ;

Si l'on regarde par région, on constate que les cyclomotoristes accidentés, tous âges confondus, sont plus nombreux en région parisienne et dans la région Provence Côte d'Azur. Mais si l'on regarde la part des 15/17 ans dans les accidents de cyclomoteur, on constate que cette proportion est partout très élevée et atteint 30 %, à deux ou trois exceptions près dont la région parisienne.

Total des cyclomotoristes accidentés (blessés et tués) en 2007 Part des 15/17 ans (%) sur l'ensemble des cyclomotoristes accidentés



Source : Observatoire national interministériel de sécurité routière (Onisr), Bilan 2007

¹ Etude sur le débridage des cyclomoteurs - BCA Expertise pour la FFSA - 2007.

² Echappement, filtre, moteur, transmission, cylindre.

³ Cyclomoteurs - Grands thèmes de la sécurité routière en France - ONISR - Février 2008.

Ado et cyclo, une rencontre à risque

C'est souvent à l'adolescence que l'on commence à utiliser un deux-roues motorisé. Dès 13 ans, beaucoup d'adolescents désirent prendre plus d'autonomie dans leurs déplacements et demandent un cyclomoteur à leurs parents (27 % des garçons, 17 % des filles). Or, à cet âge, les jeunes adoptent facilement des comportements à risque. Et cette prise de risque peut être fatale sur la route.

"Les jeunes cyclomotoristes cumulent "inexpérience" et "excès de confiance" en cyclomoteur, un mélange redoutable sur la route », explique Emmanuel Renard, directeur du service Education de l'association Prévention Routière.

Par ailleurs, l'adolescence se caractérise par une volonté de transgression de la part des jeunes (surtout chez les garçons) et un sentiment d'immortalité.

Une étude⁴ réalisée en 2007 pour l'association Prévention Routière et les assureurs de la FFSA met en avant le rôle joué par le cyclomoteur au moment de l'adolescence.

Le scooter marque en effet une rupture avec l'enfance. Il est l'instrument privilégié de leur mobilité, donc le compagnon de leur émancipation. C'est un symbole de puissance sexuelle, une extension de soi pour les garçons, une manière d'exister au regard de leurs pairs, mais également une puissance à maîtriser. Le scooter est aussi un instrument de compétition ou un objet technique que l'on bricole.

Les conduites à risques dans l'usage (moteur débridé) et dans les pratiques ne sont pas perçues comme pouvant entraîner des accidents : elles sont au contraire les signes d'une plus grande maîtrise de l'engin.

Par ailleurs, les jeunes ont une tendance générale à reporter sur les autres les risques d'accidents.

On note toutefois une différence importante selon le sexe. Les jeunes filles sont généralement plus prudentes et « physiologiquement » portées à se protéger. Elles se situent d'emblée dans une plus grande position de respect de la règle. Les garçons au contraire affichent leur non respect des règles de conduite dans la prise de risque revendiquée et assumée par l'appartenance au groupe.

La question de l'accès au cyclo et de la mobilité des adolescents ne se réduit pas à un enjeu pratique, répondre au besoin de déplacement, elle constitue un rite de passage pour l'adolescent.

L'importance d'établir un contrat moral entre parents et enfant

70 % des parents refusent l'achat d'un cyclomoteur à leur adolescent. Pour ceux qui acceptent, il est important qu'ils établissent un contrat moral avec leur enfant.

En échange de l'achat d'un cyclomoteur, l'adolescent s'engage à respecter un certain nombre de règles.

Plus qu'une série d'interdictions, conclure un contrat moral avec l'adolescent permettra de le responsabiliser et de lui montrer qu'il est digne de confiance.

**Parents et enfants peuvent constituer leur propre « charte cyclo »
sur www.priorite-vos-enfants.fr**

⁴ Etude qualitative sur la prise de risque des 14/16 ans en cyclomoteur - Daniel Rapoport Conseil pour l'association Prévention Routière et la FFSA - Mars 2007

Contrat moral, les points à respecter :

- ▶ Ne pas trafiquer son véhicule ;
- ▶ respecter le Code de la route ;
- ▶ toujours rouler avec son casque attaché ;
- ▶ s'équiper convenablement et ce, même s'il fait chaud ;
- ▶ ne pas transporter de passager dans les premiers mois ;
- ▶ ne pas prêter son scooter ;
- ▶ entretenir son engin ;
- ▶ ne pas faire de figures acrobatiques : conduite sur une seule roue, par exemple.

Les équipements obligatoires et indispensables



Les demandes de l'association Prévention Routière et des assureurs de la FFSA aux pouvoirs publics

A l'occasion du lancement de la campagne *Mortel Scooter*, l'association Prévention Routière et les assureurs de la FFSA demandent aux pouvoirs publics deux mesures pour améliorer la formation et la sécurité des jeunes cyclomotoristes.

1- Faire du Brevet de sécurité routière (BSR) un véritable permis de conduire, avec un examen et une formation adaptée aux besoins réels de chaque adolescent.

Pour cela, elles proposent de :

► **faire de l'obtention du BSR un véritable examen, adapter la durée de la formation aux besoins réels du candidat et introduire une sensibilisation aux risques liés à l'alcool, la drogue, le débridage, le manque d'équipement et le mauvais entretien du cyclomoteur ;**

► **responsabiliser les cyclomotoristes en instituant un BSR à points enregistré et contrôlé par les pouvoirs publics ;**

► **instaurer une formation d'une heure pour les parents ou les "tuteurs" portant sur les divers risques de la conduite, du débridage et leurs incidences en terme d'assurance .**

L'étude menée en 2007 pour l'association Prévention Routière et les assureurs de la FFSA⁵ met en évidence le manque de légitimité du BSR tel qu'il existe actuellement. Pour obtenir le BSR, le jeune doit tout d'abord être titulaire de l'Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR), délivrée après un examen théorique par un établissement scolaire, puis effectuer une formation pratique de 5 heures. Les adolescents considèrent que le BSR n'est pas pris au sérieux par l'institution et demandent un enseignement plus adapté et une reconnaissance du diplôme par les forces de l'ordre, notamment en terme de sanction. Les parents partagent le même avis. Les auto-écoles, quant à elles, estiment que la durée de formation est trop courte.

2- mettre en place un contrôle technique des deux-roues motorisés afin d'éviter le débridage et le kitage de très nombreux cyclomoteurs.

Ce contrôle technique permettra de vérifier l'état du cyclomoteur et de s'assurer qu'il n'est ni kité ni débridé.

Selon une étude menée en 2007 par BCA Expertise pour la FFSA, près de 50 % des cyclomoteurs accidentés sont débridés, 38 % ont un élément important (échappement, filtre, moteur, transmission, cylindre) ne fonctionnant pas, et 29 % sont non conformes au Code de la route (rétroviseur, clignotants...).

Pourtant, le débridage comme le kitage constituent aujourd'hui un délit passible de sanctions importantes : pour les professionnels, de deux ans d'emprisonnement, de 30 000 € d'amende et d'une interdiction d'exercice de 5 ans ; pour les particuliers, jusqu'à 6 mois de prison et 7 500 € d'amende. Par ailleurs, circuler avec un cyclomoteur trafiqué est sanctionné d'une amende de 135 €, voire de l'immobilisation et de la confiscation du véhicule par les forces de l'ordre.

Enfin, en cas d'accident avec un cyclomoteur débridé ou kité, l'assurance peut ne jouer que partiellement, ou même pas du tout, si le conducteur n'a pas déclaré à son assureur les modifications survenues.

⁵ Etude qualitative sur la prise de risque des 14/16 ans en cyclomoteur - Daniel Rapoport Conseil pour l'association Prévention Routière et la FFSA - Mars 2007

Les autres actions de l'association Prévention Routière et des assureurs de la FFSA sur le thème du cyclo

Afin de mieux prévenir le risque « jeunes », l'association Prévention Routière et les assureurs de la FFSA se sont engagés en 2004 sur un nouveau programme d'actions communes : « Penser à rentrer en vie ».



Ce programme comprend notamment la publication régulière d'études et de recherches, la promotion du recours au « capitaine de soirée » (« celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas »), l'édition de documents pédagogiques pour les établissements scolaires, la réalisation de campagnes de sensibilisation, etc... Certaines de ces actions concernent l'adolescent et le cyclomoteur.

► Diffusion de documents pédagogiques dans les établissements scolaires

- Autopsie d'un accident



Un support multimédia d'éducation routière pour les élèves de 13 à 16 ans. Ce support multimédia interactif (CD-Rom et DVD) fait analyser aux élèves un accident de la circulation et leur fait comprendre de manière active qu'un accident résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs et qu'on peut agir pour éviter qu'il ne se produise.

- Cyclo Expérience



Des tests pour tout savoir sur le cyclo. Cet espace interactif en ligne (sur www.preventionroutiere.asso.fr), propose aux jeunes d'évaluer leurs connaissances sur le cyclo à travers six tests et d'étudier des cas réels d'accidents impliquant un cyclo, reconstitués en 3D. Une version CD-Rom, avec livret d'accompagnement, est disponible pour les formateurs de l'association et les enseignants des collèges et lycées pour les aider à animer un débat en classe et à préparer les Attestations de sécurité routière (ASSR 1 et 2, ASR) et le Brevet de sécurité routière (BSR).

► Edition du dépliant "L'ado et le cyclo, rencontre à risque"



Ce dépliant rappelle les principaux risques liés à la conduite d'un cyclo, le rapport aux risques de l'adolescent, les principaux équipements obligatoires, les principales règles du Code de la route... afin de préparer au mieux l'adolescent à l'accès au cyclomoteur.

► La charte cyclo sur www.priorite-vos-enfants.fr

Cette charte s'adresse aux parents qui ont accepté que leur enfant conduise un cyclo. En complétant ensemble cette charte, parents et enfants peuvent fixer les règles et les limites à ne pas franchir. Cette charte a pour vocation de responsabiliser l'adolescent en lui permettant de prendre connaissance de tous les risques en cyclo.



La FFSA a également mené, en septembre 2007, une campagne de prévention à l'intention des parents d'adolescents en âge de conduire un cyclomoteur, « **Le détail qui tue** ».

Diffusée dans tous les titres de la presse régionale et dans le quotidien gratuit 20 Minutes sous forme de thématiques (le débridage, le casque non-attaché, l'absence de rétro, les pneus usés, le BSR, le changement du pot), et relayée sur le site www.le-detail-qui-tue.fr, cette campagne avait pour objectif d'alerter les parents sur les dangers du cyclomoteur.



L'association Prévention Routière

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1955, l'association Prévention Routière s'est donné pour mission de **réduire le nombre et la gravité des accidents de la circulation routière**. Pour cela, elle étudie, met en œuvre tous les moyens et encourage toutes les initiatives propres à améliorer la sécurité sur la route et à faire évoluer les comportements des usagers de la route.

Ainsi, 1 400 000 enfants ou adolescents bénéficient chaque année de **séances d'éducation routière**. Pour mener à bien ses actions en milieu scolaire, l'association Prévention Routière bénéficie du concours de nombreux moniteurs d'éducation routière et organise des stages pour les former (456 moniteurs d'éducation routière formés en 2007).

36 000 conducteurs participent chaque année à des **stages de sensibilisation** organisés dans le cadre du permis à points, en alternative aux poursuites ou dans le cadre de la procédure pénale.

L'association Prévention Routière organise également des stages de **réactualisation des connaissances pour les conducteurs seniors** volontaires. **Elle propose aux entreprises des solutions concrètes pour réduire leur risque circulation** (analyse et gestion du risque routier, sensibilisation du personnel, formation des conducteurs).

Enfin, plusieurs millions de Français sont touchés chaque année par les **campagnes de communication**, les dépliants et les brochures de l'association Prévention Routière.

130 000 adhérents et donateurs, dont 15 000 entreprises, soutiennent aujourd'hui l'action de l'association Prévention Routière. Les adhésions représentent 45 % du budget de l'association, le reste provenant de subventions des sociétés d'assurances et des collectivités territoriales.

101 comités départementaux relaient sur le terrain les campagnes nationales et initient leurs propres actions de prévention. Chaque comité anime un réseau de bénévoles.

Pour en savoir plus : www.preventionroutiere.asso.fr



La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA)

Organisation professionnelle créée en 1937, la Fédération française des sociétés d'assurances regroupe, en 2007, 281 entreprises représentant 90 % du marché français de l'assurance et près de 100 % de l'activité internationale des entreprises de ce marché. Elle réunit des sociétés anonymes, des sociétés d'assurances mutuelles et des succursales de sociétés étrangères pratiquant l'assurance et la réassurance.

La Fédération française des sociétés d'assurances remplit cinq missions principales :

- **Représenter les intérêts de la profession** auprès de ses interlocuteurs, publics et privés, nationaux et internationaux.
- **Etre un outil de concertation** avec ses différents partenaires tant externes (consommateurs, médias, universitaires, autres secteurs d'activité) qu'internes (organisations d'intermédiaires, syndicats de salariés). À ce titre, elle joue aussi un rôle d'interface entre les entreprises adhérentes et les organismes techniques ou sociaux organisés et gérés pour compte collectif.
- **Étudier en commun les problèmes techniques, financiers et juridiques.** La connaissance des risques repose sur des observations statistiques les plus larges possible, ce qui implique de mener des études au niveau de l'ensemble du marché. La FFSA établit des statistiques rétrospectives et prospectives de l'assurance.
- **Informier le public**, notamment par l'intermédiaire du Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA). La FFSA participe aux grands débats de société en organisant les Entretiens de l'Assurances ou à travers différentes publications
- **Promouvoir les actions de prévention** afin de réduire la gravité et la fréquence des risques. La profession agit par le canal de La Prévention Routière, du Centre national de prévention et de protection (CNPP) et de l'association Assureurs, prévention, santé (APS).

Dans le domaine de la circulation routière, les sociétés d'assurances membres de la FFSA ont créé en 1949 La Prévention Routière, organisme chargé de mener des actions pour rendre la route plus sûre. Le 9 juillet 2003, elles ont signé avec l'Etat une nouvelle convention de partenariat dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière. Par cette convention, les sociétés d'assurances s'engagent à consacrer 0,5 % du montant des cotisations d'assurance de responsabilité civile automobile, soit environ 30 millions d'euros par an, à des opérations de prévention routière.

Pour en savoir plus : www.ffsa.fr